

Chèr(e) collègue,

Membres du bureau

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
CVRH ROUEN
Chemin de la Poudrière
BP 124
76122 GRAND QUEVILLY
marie-christine.duval@i-carre.net
tel : 02 35 68 92 38

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
DDT 65
3 rue Lordat
65013 TARBES CEDEX
tel : 05 62 51 41 26
francoise.picaud@hauts-pyrenees.gouv.fr

Alexia CURCI
Trésorière
membre de la CAP nationale

Sylvie MIAN
Trésorière adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
DREAL Bourgogne
sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr
Tel: 03 80 25 09 05

Luc BODINATE
permanent UNSA
SG
luc.bodinate@developpement-durable.gouv.fr
tel : 01 40 81 10 91

Claudine MOREAU
DDT 36
claudine.moreau@indre.gouv.fr
tel : 02 54 53 20 76

Pascal MOUSSU
CVRH de Toulouse
pascal.moussu@developpement-durable.gouv.fr
tel: 05 62 14 39 15

Laurence POTIER
DDTM 35
laurence.potier@ille-et-vilaine.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 83

Johnny RAMALINGOM
DEAL 974/ DMSOI
johnny.ramalingom@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 62 42 94 32

La DRH a organisé la semaine dernière la seconde série de réunions bilatérales sur le RIFSEEP avec les organisations syndicales et notamment avec l'**UNSA** le 20 novembre 2014.

L'**UNSA** semble être la seule à s'inquiéter vraiment de la mise en place du RIFSEEP à partir de 2015 pour les adjoints administratifs, les SACDD et les attachés.

Lorsque tout sera fixé, il sera trop tard! C'est pourquoi nous bataillons ferme sur les textes ministériels en projet, pendant qu'il est encore temps de faire entendre nos positions.

Nous avons déjà fait part à plusieurs reprises de nos craintes à la lecture des textes publiés et des projets à l'étude.

A l'issue de cette réunion avec la DRH, le moins que l'on puisse dire, c'est que, réchauffement climatique ou pas, question traitement des fonctionnaires – et plus particulièrement de la filière administrative - c'est gel assuré!

Alors même que les organisations syndicales dénoncent unanimement le «gel indiciaire» qui nous est imposé depuis X années, la seule réponse de l'administration est de nous concocter pour 2015 une chute sévère des températures en matière indemnitaire! Comment s'en satisfaire?

Si le détail de la mise en œuvre n'en est, certes, encore qu'au stade du projet, d'une part le décret posant les principes est publié (décret du 20 mai 2014) et derrière les propos lénifiants et rassurants de la DRH (le même somnifère que lors du passage à la PFR), nous avons bien compris la réalité de la situation:

1° **S'agissant de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)** (part «fixe») dont on mesure mal comment le «E» de «expertise» sera apprécié, ni par qui, ni selon quelles garanties de recours, surtout si le seul élément de référence reste le «comité de domaine» fermé à la plupart des administratifs:

► soit tu (te) bougeras (promos, mutations...) et tu auras un petit plus assuré sur ton IFSE (voir tableaux ci-dessous):

Promotions au sein de la catégorie B	+0,1
Promotions de B en A	+0,2
Promotions au sein de la catégorie A	+0,3
Changement de groupe de fonctions par mobilité (sauf si groupe de numéro supérieur)	+0,2

Aucune explication sérieuse ne nous a été fournie quant à ces différences entre les corps et les grades mais on voit bien que les augmentations proposées seront financées par la baisse des taux de promotion dénoncée par l'**UNSA** dont les attachés et les SACDD mesurent déjà les effets depuis plusieurs années.

L'**UNSA** se bat entre autres pour maintenir des taux de promotion corrects, une équité entre grades, une garantie de recours (notamment en CAP) et nos positions en matière de transformation d'emplois retrouvent toute leur justesse et leur actualité.

► soit tu «stagneras» par périodes de 4 ans (et encore aurait-ce dû être 5 ans si l'**UNSA** n'avait pas protesté!)

Agenda 2014/2015

CAP
Recours PFR 2013
26 novembre 2014

Élections
Comité Technique
Ministériel,
Commission
Administrative
Paritaire,
Comités Techniques
locaux
4 décembre 2014

CAP Mobilités
Février/mars 2015

F

L

A

S

H

Plus clairement, la PFR générerait des freins à la mobilité? Qu'à cela ne tienne! Désormais la mobilité (volontaire ou subie) sera quasiment la condition sine qua non d'une progression du montant indemnitaire de l'agent! Encore faut-il a minima que la concurrence ne soit pas trop exacerbée et que l'agent ait quelques chances de pouvoir construire son parcours professionnel comme il le souhaite!

Une bascule complète de la PFR dans le nouveau système, au titre de l'IFSE, certes, mais sans garantie de prise en compte de l'indemnité différentielle de traitement récemment annoncée au bénéfice des DDI ... et sans garantie de poursuite des efforts de convergence indemnitaire sur les autres périmètres, ni par rapport à la filière technique - dont on comprend bien au passage que la DRH n'a guère envie de précipiter le passage au RIFSEEP - ni par rapport aux autres ministères!

Pour l'**UNSA**, la convergence indemnitaire reste indispensable pour qu'à travail égal, le traitement le soit aussi.

2° S'agissant du complément indemnitaire annuel (CIA): vraie fausse part «résultats» non obligatoire, non garantie, non pérenne..., disons-le clairement, même si l'administration nous joue un air faussement enjoué, il n'y aura pas plus de quelques poignées d'euros dans le catégoriel 2015 pour le financer!

Autrement dit, soit très peu d'agents pourront discrétionnairement y prétendre, soit le saupoudrage sera quantitativement ridicule!

Derrière cette question c'est aussi celle du lien avec les entretiens professionnels qui demeure posée avec encore plus d'acuité que dans le régime PFR et, implicitement, le rôle des commissions indemnitaires et des instances d'harmonisation qui n'ont d'intérêt que pour autant qu'il y ait quelque chose à harmoniser!

Mais l'administration n'avait de réponse à nous apporter que sur les sujets les moins difficiles:

- rien sur le sort de la filière technique malgré les questions urgentes en suspens sur les TSDD/ex CAM, sur les adjoints promus TSDD, etc.
- rien sur le traitement des agents qui ne sont concernés ni par une promotion, ni par une mobilité,
- rien sur les convergences au niveau interministériel.

Mais ces sujets seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion, début 2015!

L'**UNSA**, fidèle à ses valeurs, se bat sur ce dossier qui a été imposé par la DGAFP. Nous le faisons de manière pragmatique, sans illusions mais sans renoncement, en agissant sur les volets ministériels de la réforme, là où tout n'est pas encore bouclé. Tout ce qui pourra être gagné sera bon pour les agents!

Nous continuerons à dénoncer tout aussi fortement cette entreprise de glaciation générale en cours au ministère de la fonction publique et à la DGAFP, conduisant à un **gel indemnitaire en plus du gel indiciaire!**

**A trop tirer sur la corde, surtout gelée,
elle va finir par rompre!**